



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médico-sociale et animation

Séance du 6 octobre 2021

Convocation du 30 septembre 2021

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt et un, le six octobre à 19 h 38, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le trente septembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mmes Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, M. Xavier Tamby, Mme Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin

Etaient représentés :

Mme Annie Bach par M. Frédéric Guermann,
M. Théophile Touny par M. Philippe Tastes

Etait absente :

Mme Nadine Lacroix

Secrétaire de séance :

Mme Catherine Palpant

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 6 octobre 2021

OBJET : Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médico-sociale et animation

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3 alinéas 4, 5 et 6, ainsi que les articles 33, 34, 79 et 81,

Vu l'avis du comité technique en date du 28 septembre 2021,

Considérant qu'il convient de créer et supprimer des emplois dans les filières : administrative, technique, médico-sociale et animation,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : pour les besoins liés au recrutement et aux évolutions de carrière des agents, pour effet à compter du 1^{er} novembre 2021 :

Dans la filière administrative :

- supprimer 2 postes de rédacteur,
- supprimer 2 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
- créer 1 poste d'attaché,
- créer 1 poste d'adjoint administratif.

Dans la filière technique :

- supprimer 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- créer 1 poste d'agent de maîtrise,
- créer 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Dans la filière médico-sociale :

- supprimer 1 poste d'éducateur de jeunes enfants,
- supprimer 1 poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe,
- supprimer 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe,
- créer 1 poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe,
- créer 1 poste de médecin hors classe à temps non complet (774 heures par an).

Dans la filière animation :

- supprimer 4 postes d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe,
- créer 1 poste d'animateur territorial,
- créer 1 poste d'adjoint d'animation.

ADOPTE le tableau des effectifs au 1^{er} novembre 2021, tel que présenté en annexe 1 de la présente délibération.

PRECISE que les dépenses résultant de la présente délibération seront imputées sur les crédits inscrits aux budgets des exercices concernés chapitre 012.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



Philippe Laurent